

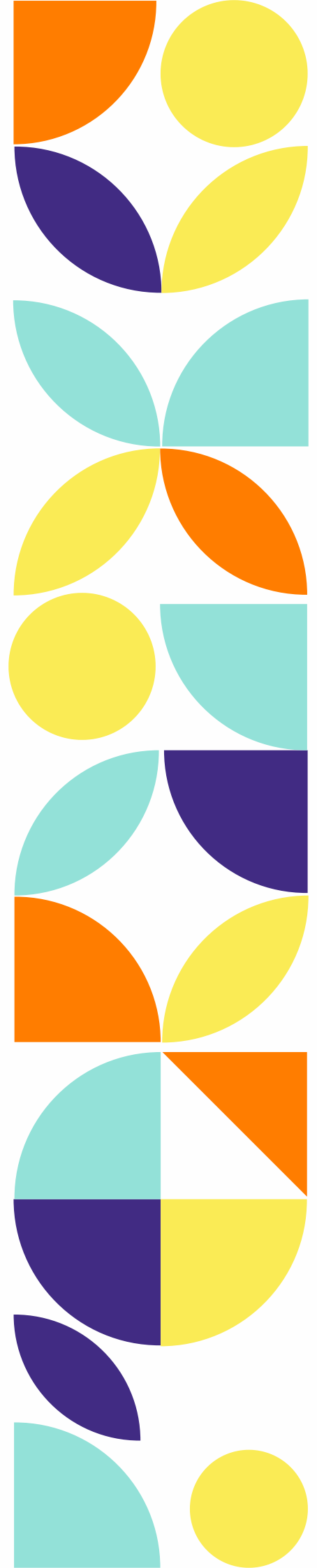


RAPPORT D'ACTIVITÉ

INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE

2025

FRANCE VICTIMES NORD FRANCHE-COMTÉ





SOMMAIRE

01

Les missions

02

L'année en chiffres

03

Le profil des bénéficiaires

04

Les infractions

05

Les relations avec les partenaires

Les missions

L'intervention Sociale en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, de l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté.

Conformément à l'article L 121-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.

Voici une explication des principales missions de l'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie :

1.Accueil et modalités de travail :

L'ISCG accueille et écoute activement les personnes en difficulté qui se présentent dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie. Son rôle est d'évaluer la nature de leurs besoins sociaux révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre.

L'ISCG est destinataire de manière hebdomadaire, des interventions et des dépôts de plaintes relatifs aux situations de gendarmerie. Les brigades peuvent également saisir directement pour une situation nécessitant une évaluation rapide, permettant une intervention adaptée aux besoins de la personne. Au sein du commissariat de police, l'ensemble des dépôts de plaintes relatifs aux VIF est transmis directement à l'ISCG, permettant un repérage précoce et un suivi réactif des situations.

Dans le cadre de ce partenariat étroit, l'ISCG peut également transmettre aux forces de l'ordre toute information utile ou susceptible de contribuer à l'évaluation de la situation, notamment en matière de vulnérabilité des victimes ou de danger.

2.Intervention sociale de proximité :

Face à des situations de crise ou d'urgence, l'ISCG intervient socialement de manière proche et immédiate pour fournir un soutien approprié au demandeur.

Les missions

3.Repérage précoce des situations de détresse sociale :

Elle participe activement au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation de la situation.

4.Information et orientation :

Elle informe et oriente les personnes vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun, en travaillant en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des centres médico-sociaux.

5.Accompagnement limité dans la durée :

Suite à une évaluation de la situation des personnes, elle met en œuvre un accompagnement social limité dans la durée pour les aider à surmonter leurs difficultés.

6.Facilitation du dialogue inter-institutionnel :

Elle facilite le dialogue inter-institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative afin de favoriser une approche holistique dans le traitement des problématiques sociales.

En résumé, l'ISCG agit comme un pont entre les individus en situation de vulnérabilité et les services sociaux, contribuant ainsi à la prévention de la délinquance, à la protection des victimes, et à l'aide aux personnes en difficulté sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Montbéliard.

L'ISCG accompagne également des personnes:

- rencontrant des différends liés à la garde des enfants
- en situation de conflits conjugaux ou en séparation difficile
- isolées en difficulté sociale
- confrontées à des différends de voisinage sans violence
- mises en cause.

L'année en chiffres

En 2025, le poste d'ISCG a demeuré vacant de janvier à mai. Les chiffres présentés illustrent l'activité de l'ISCG de juin à décembre 2025.

Bénéficiaires

Sur 6 mois et demi, l'ISCG a accompagné 266 personnes.

Cela représente :

- 251 victimes
- 8 personnes à la fois victimes et mises en cause
- 7 personnes mises en cause

Entretiens réalisés

517

251

victimes reçues

Parmi ces 251 victimes accompagnées **87%** sont des femmes.

Lieux des entretiens

En 2025, l'ISCG a réalisé 517 entretiens sur différents sites :

- 27% au siège social de l'association
- 31% en commissariat de police
- 42% en gendarmerie

L'intervenante sociale est intervenue au commissariat de Montbéliard, en gendarmerie d'Etupes et au besoin, au sein des brigades de gendarmeries de Pont-de-Roide, L'Isle-sur-le-Doubs et Maïche.

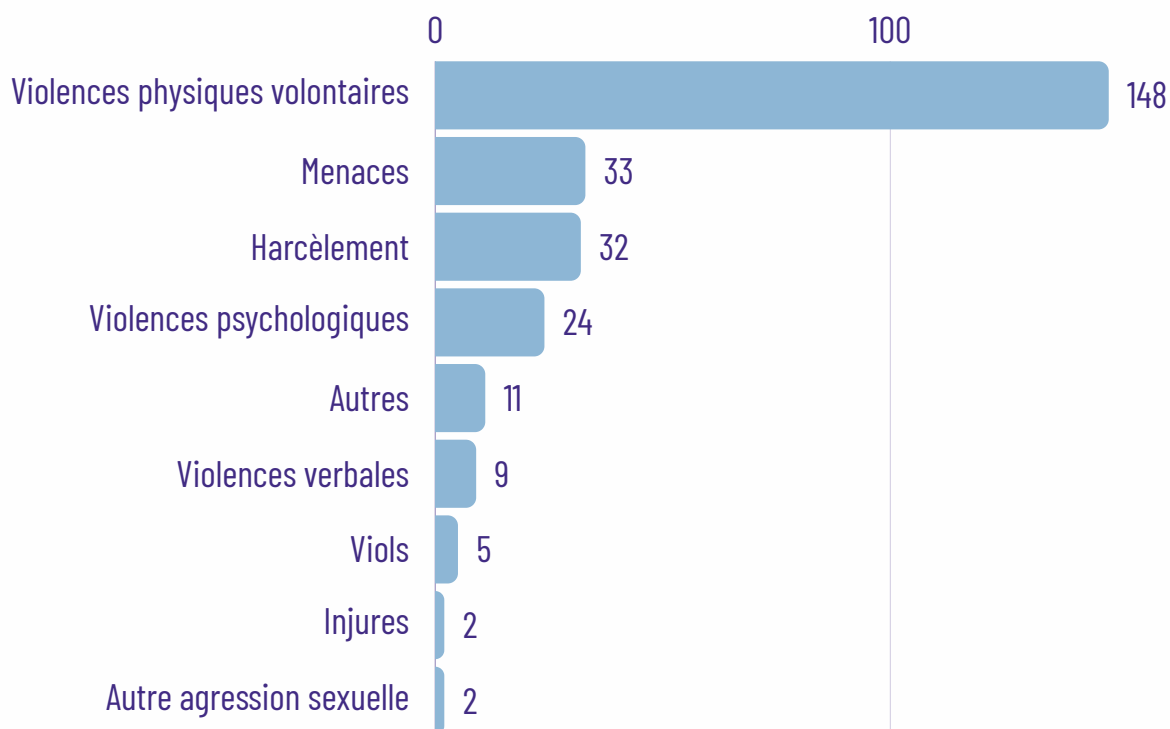
Le profil des victimes

Tranche d'âge	Féminin	Masculin	Total
13 à moins de 15 ans	0	0	0
15 à moins de 18 ans	2	1	3
18 à 25 ans	28	2	30
26 à 35 ans	66	9	75
36 à 45 ans	67	15	82
46 à 55 ans	31	2	33
56 à 65 ans	18	3	21
Moins de 13 ans	2	0	2
Plus de 65 ans	5	0	5
Total	219	32	251

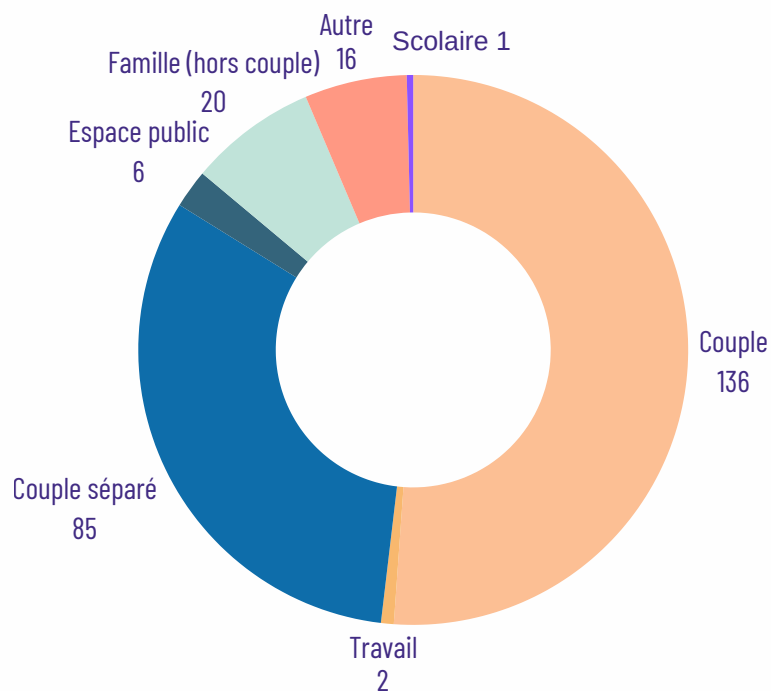
Parmi les bénéficiaires accompagnés (victimes et auteurs), 32 personnes étaient déjà accompagnées par des services sociaux partenaires (CMS, CCAS, Pôle Enfance Confié, CRIP, PMI...).

Les infractions

Catégories des infractions



Cadres des infractions



Les infractions

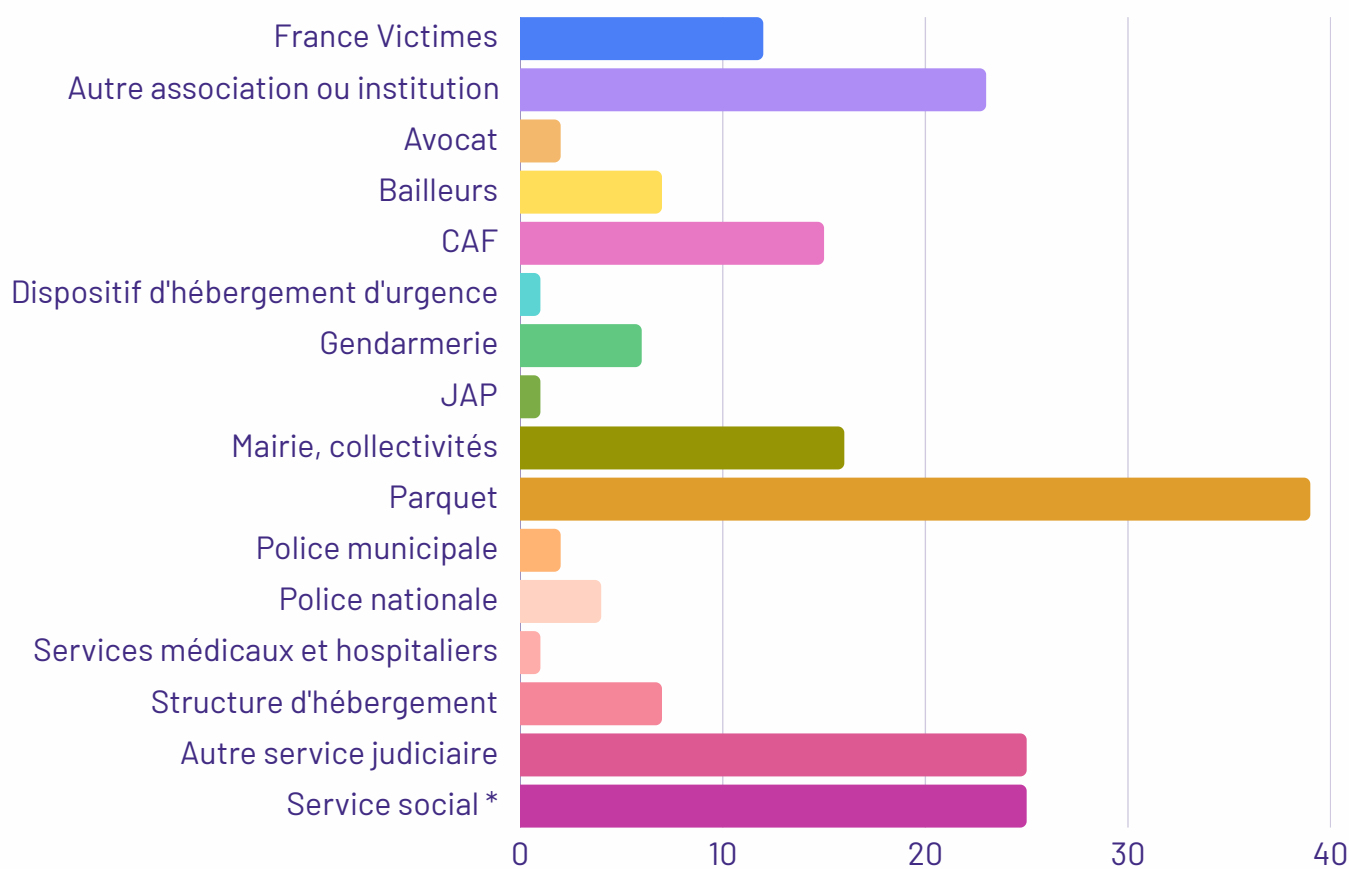
Infractions dans le cadre de VIF

Infraction	Couple	Couple séparé	Familial	Total général
Appel téléphonique malveillant	0	1	0	1
Atteinte à la vie privée	0	1	0	1
Autre agression sexuelle	0	0	2	2
Autre atteinte aux personnes	0	1	0	1
Harcèlement autre que sexuel	2	26	0	28
Menaces, injures	10	21	2	33
Viol	3	1	1	5
Violence physique, coups et blessures volontaires	99	27	10	136
Violences, blessures psychologiques	16	4	2	22
Violences verbales	3	3	2	8
Total	133	85	19	237

Parmi les bénéficiaires accompagnés (victimes et auteurs), **89%** étaient concernés par une infraction commise dans le cadre de VIF.

Les relations avec les partenaires

L'ISCG travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux afin d'effectuer un accompagnement conjoint ou de réorienter les personnes reçues vers les services adéquats.



*Cette rubrique englobe les services tels que CMS, CCAS, PMI, ASE, CRIP.

En 2025, l'ISCG a rédigé 10 informations préoccupantes à destination de la CRIP25 et 1 signalement judiciaire à destination du tribunal judiciaire de Montbéliard.



Tél : 09-70-19-52-52

15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard

contact@france-victimes-nfc.fr

www.france-victimes-nfc.fr

